

# Le projet de route "pénétrante" ralenti par la tortue d'Hermann

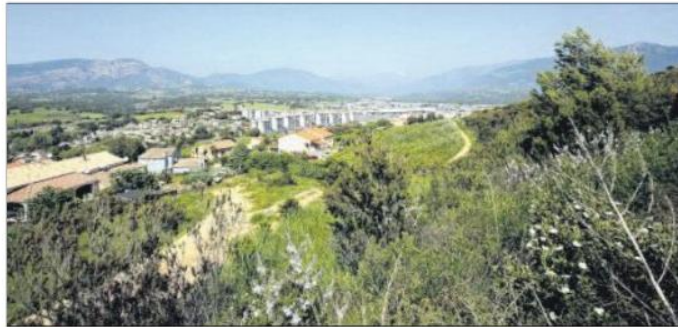
La réalisation de la voie de liaison de cinq kilomètres entre Caldaniccia et le Stiletto, dont les travaux doivent débuter en 2021, est conditionnée à un enjeu environnemental lié à la préservation de cette espèce menacée

**A**u moins six mois de retard supplémentaire". Lors d'une visite du site du futur hôpital, la semaine passée, Laurent Marcangeli révélait que la tortue d'Hermann ralentit actuellement l'avancée du projet de "pénétrante". Alors que le nouveau centre hospitalier, mais aussi un collège de 800 élèves et de nombreuses habitations voient actuellement le jour au Stiletto, la réalisation de la voie reliant ce quartier à la Caldaniccia est plus que jamais attendue pour fluidifier la circulation.

Aux yeux du maire de la commune comme de la population, le temps a toutefois de quoi paraître long. "Le principe de la création de cette infrastructure structurante a été acté par une délibération de l'Assemblée de Corse en date de 2011 et inscrit dans le schéma directeur d'aménagement du réseau routier territorial", rappelait ainsi Laurent Marcangeli.

"Une concertation publique a notamment eu lieu en 2014, mais un certain retard s'est accumulé au fil des années", appuie Pierre-Paul Rossini, le directeur général des services de la ville.

Véritablement "relancé" depuis 2016, ce projet de deux fois une voie sur cinq kilomètres, pour un montant estimé à 35 millions d'euros, devrait demander quatre ans de travaux, pour une livraison annoncée en 2025. Mais un nouveau contretemps menace actuellement de compromettre le démarrage du chantier attendu pour 2021. Une problématique directement liée à un enjeu environnemental, en l'occurrence celui de la préservation de la tortue d'Hermann.



Après un avis défavorable délivré en mars dernier par le Comité national de protection de la nature (CNP), les porteurs du projet planchent à nouveau sur le dossier afin d'obtenir rapidement le feu vert des experts. / PHOTO EMILIE RAGUZ

## "Réajuster la copie"

Présente seulement dans le Var et en Corse à l'échelle de la France, cette espèce protégée est également considérée comme "menacée" depuis quelque temps. "La tortue d'Hermann est vulnérable et a connu une érosion assez sensible de sa population au cours des dernières années, notamment en raison de la diminution des zones pastorales qui constituent son habitat naturel", confirme Bernard Recorbet, conseiller Biodiversité et aménagement à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Si on compte plusieurs dizaines de milliers d'individus sur l'île, les meilleures densités connues se si-

tuent entre dix et vingt individus par hectare, et peuvent descendre jusqu'à trois seulement. D'où l'importance, en cas d'impact environnemental, d'essayer de le réduire le plus possible pour éviter de perdre de la biodiversité."

Un impératif auquel veille le Comité national de protection de la nature (CNP), organisme d'experts indépendants chargés d'évaluer le degré de "compensation" nécessaire à la sauvegarde des espèces protégées situées sur les sites soumis à travaux. "Tout projet de création de nouvelle voie implique des études environnementales exigeantes, cela correspond à une procédure normale, détaille Loïc Morvan, directeur du service des routes territoriales. La présence des tortues

sur les zones concernées par le projet dit de "pénétrante" ne vient pas d'être découverte mais est connue depuis cinq ou six ans. La problématique qui se pose en ce moment est en fait celle du redimensionnement des zones compensatoires."

En d'autres termes, des exigences revues à la hausse en matière de protection des espèces menacées. Aussi, pour un projet étendu sur vingt hectares, le dossier validé par les services de l'État et soumis au CNPN proposait une compensation de soixante-dix hectares sur lesquels reloger les tortues. Proposition rejetée le 2 mars dernier, le comité ayant en effet requis une compensation de cinquante hectares supplémentaires.

"Les préconisations des experts

portent à la fois sur la superficie mais également sur la qualité de l'écosystème, dans un contexte particulier pour l'espèce", commente Bernard Recorbet, qui précise que la tortue d'Hermann ne survit "pas au-dessus de 500 mètres d'altitude" et qu'elle se concentre uniquement dans certaines microrégions de l'île (le grand Ajaccio, le Cortenais, la Plaine orientale et l'Extrême-Sud). "Au vu de l'avis rendu par le comité, il faudra donc réajuster la copie", ajoute le conseiller de la Dreal.

Une copie sur laquelle les spécialistes se sont d'ores et déjà remis à plancher, en vue de la prochaine réunion du comité, prévue au mois de septembre. "Afin d'offrir le maximum de garanties, nous avons relancé les études d'inventaires depuis le mois d'avril, sur une durée de trois mois, poursuit Loïc Morvan. Nous allons continuer à privilégier le conventionnement avec les agriculteurs pour disposer des espaces nécessaires, l'acquisition de foncier n'étant toutefois pas exclue si cette solution ne s'avère pas suffisante."

Un éventuel surcoût que la collectivité - qui fait par ailleurs valoir que "la route ne sera pas un vecteur d'urbanisation" - espère bien ne pas avoir à assumer pour convaincre les experts du CNPN.

Une fois leur accord obtenu, de nombreuses étapes restent en effet encore à franchir avant le début des travaux. La prochaine étant le lancement de l'enquête publique dans le courant du premier semestre 2019, procédure qui pourrait prendre fin avant 2020. À condition toutefois que la problématique environnementale se règle rapidement.

LAURE FILIPPI